

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
ANNEE 2017**

# COMPTE RENDU TECHNIQUE 2017

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Le présent document donne une vue globale sur la qualité et le coût du service public de collecte et traitement des eaux usées pour l'année 2017.

## SITUATION GENERALE

### I- **Présentation**

L'Assainissement (eaux usées) est une compétence qui était déjà exercée par les intercommunalités précédant la fusion induite par la Loi NOTRe au 1er janvier 2017. La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges l'exerce donc de plein droit depuis cette date, sur la totalité des 56 communes du territoire.

Chaque collectivité précédente avait choisi un mode de gestion propre à sa politique, ses contraintes techniques et économiques. Ainsi, nos usagers sont concernés par une gestion :

- En Régie Directe sur 47 communes du territoire. Cela signifie que ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de Communes.
- En Délégation de Service Public sur 9 communes du territoire, en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'en 2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers.

Une convention de déversement avec le Grand Dijon confie à la Communauté de Communes le traitement des eaux usées des communes de Marsannay la Côte (5 297 habitants) et Perrigny les Dijon (1 488 habitants) sur la station d'épuration de BROCHON.

Le territoire de la Communauté de Communes regroupe **9 612 abonnés à l'assainissement gérés en régie directe**. A cela s'ajoutent Marsannay la Côte (2 233 abonnés) & Perrigny les Dijon (748 abonnés) soit 12 593 abonnés.

La gestion de l'assainissement individuel concerne, outre les fermes éloignées et quelques écarts, les communes d'Argilly, Clémencey, Chevannes, Détain et Bruant, Saint-Nicolas-les-Citeaux, Semezanges, Ternant, Urcy, Villebichot et Villy-le-Moutier.

La gestion de l'assainissement non collectif concerne environ **1 435 usagers en régie directe** (910 sur territoire ex-NSG et 525 sur territoire ex-Gevrey).

Liste des usagers d'assainissement non collectif / eau potable / assainissement collectif

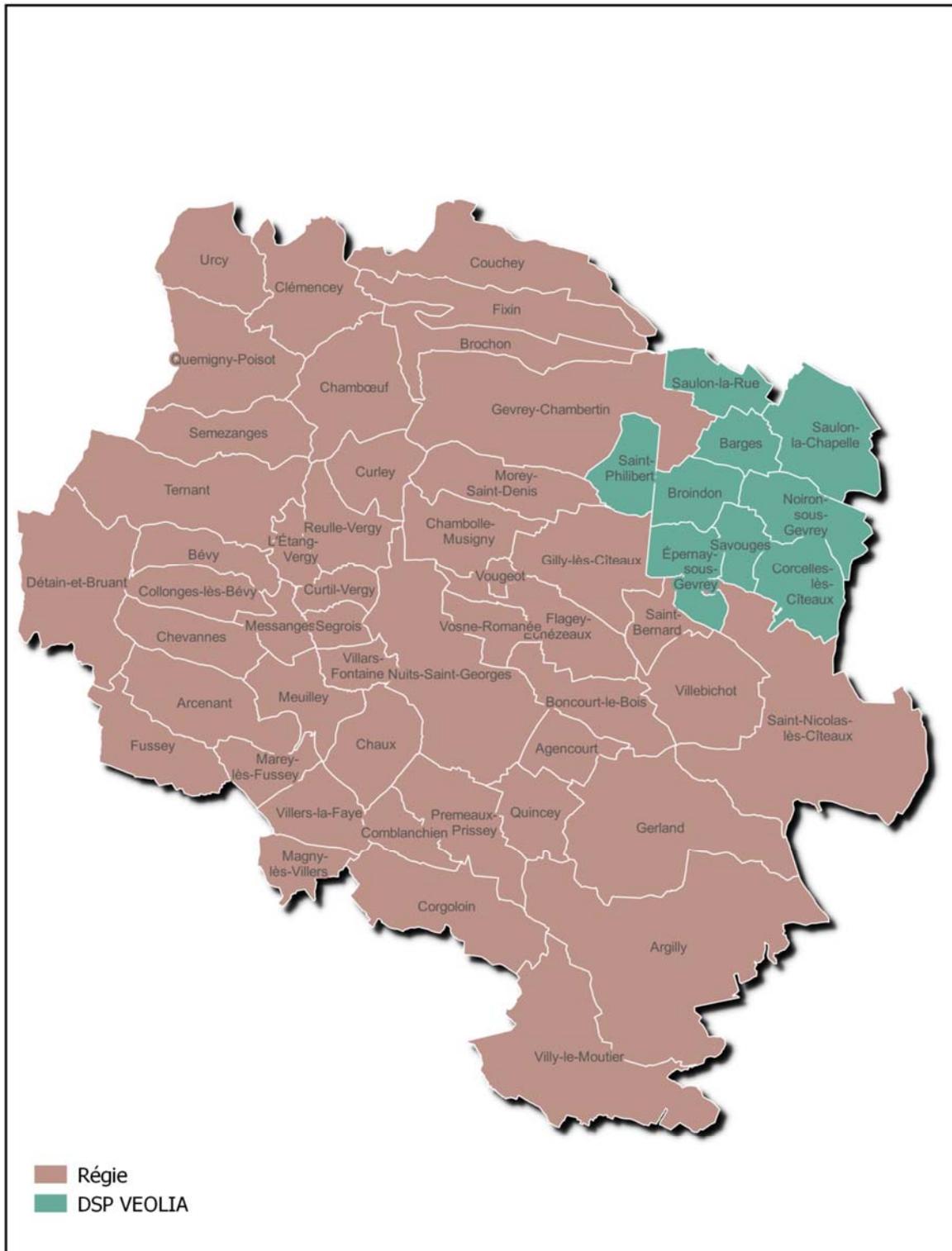
COMMUNES	usagers ANC	abonnés AEP	abonnés ass
AGENCOURT	0	164	158
ARCENANT	2	258	253
ARGILLY + ANTILLY	210	214	0
BONCOURT-LE-BOIS	4	124	117
CHAUX	10	207	199
COMBLANCHIEN	4	311	303
CORGOLOIN	77	478	406
FLAGEY-ECHEZEAX	4	216	213
FUSSEY	3	60	55
GERLAND	11	184	170
GILLY-LES-CITEAUX	7	338	328
MAGNY-LES-VILLERS	2	123	120
MAREY-LES-FUSSEY	0	41	38
MEUILLEY	2	215	211
NUITS SAINT GEORGES	99	2501	2291
PREMEAUX-PRISSEY	3	206	180
QUINCEY	0	202	200
ST-BERNARD	0	175	164
ST-NICOLAS-LES-CITEAUX + CITEAUX	173	171	0
VILLARS-FONTAINE	3	69	69
VILLEBICHOT	156	161	0
VILLERS-LA-FAYE	3	210	202
VILLY-LE-MOUTIER + LONGVAY + VILL	146	151	0
VOSNE-ROMANÉE	4	242	234
VOUGEOT	1	109	107
BEVY	11	86	73
BROCHON	4	322	314
CHAMBOEUF	14	164	146
CHAMBOLLE MUSIGNY	1	188	184
CHEVANNES	94	95	
CLEMENCEY	57	61	
COLLONGES LES BEVY	6	52	44
COUCHEY	2	533	526
CURLEY	1	58	54
CURTIL VERGY	5	75	67
DETAIN ET BRUANT	83	84	
L'ETANG VERGY	10	116	102
FIXIN	6	390	379
GEVREY CHAMBERTIN	12	1077	1042
MESSANGES	6	109	100
MOREY ST DENIS	10	378	361
QUEMIGNY	1	76	74
POISOT	0	26	22
REULLE VERGY	5	85	78
SEGROIS	3	31	28
SEMEZANGES	62	62	
TERNANT	58	60	
URCY	74	75	
MARSANNAY-LA-COTE		2261	2233
PERRIGNY-LES-DIJON		765	748

## II- Gestion de l'assainissement

La gestion du service assainissement est assurée par la Communauté de Communes directement sur 47 communes (petits travaux sur réseau, quelques raccordements, exploitation des stations d'épuration, gestion du SPANC).

Les prestations liées à l'entretien du réseau (curages préventifs et curatifs notamment) sont confiées à l'entreprise Suez (marchés publics).

9 communes sont gérées en délégation de service public (Veolia) :



<b>Gestion de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges</b>	1:150 000 Sources : CCGCNSG, © les contributeurs OpenStreetMap, Date d'édition : 26/02/2018		



- Assainissement collectif
- Travaux en cours pour assainissement collectif
- Assainissement non collectif

<p><b>Type d'assainissement sur la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges</b></p>	<p>N 1:150 000 0 1000 2000 3000 m</p>	
<p>Sources : CCGCNSG, © les contributeurs OpenStreetMap, Date d'édition : 24/01/2018</p>		

### **III- Organisation du Service Assainissement**

Au sein du Pôle Attractivité, Aménagement et Développement durable du Territoire, la gestion administrative du Service Assainissement de la Direction de l'Environnement est effectuée au :

1 rue Lavoisier  
21700 Nuits-Saint-Georges  
Tel : 03.80.61.28.49  
Fax : 03.80.61.35.19

L'accueil usager est assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermé mardi matin et jeudi après-midi).

La continuité du service s'effectue par une permanence 24h/24h (astreinte pour urgences).

## **DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

Descriptif détaillé par secteur d'assainissement des longueurs des réseaux, du nombre de postes de refoulement, du nombre de déversoirs et du type de station d'épuration.

### **I- Secteur Plaine :**

Réseau :

Les communes de Corgoloin, Magny-les-Villers et Villers-la-Faye sont raccordées au réseau d'assainissement du secteur de la Plaine depuis fin 2016.

<b>COMMUNES</b>	<b>Longueur Réseau (m)</b>	<b>Réseau Unitaire %</b>	<b>Réseau Séparatif %</b>	<b>Nb postes relevage</b>	<b>Nb déversoirs d'orage</b>
AGENCOURT	2 150	0	100	3	0
COMBLANCHIEN	7 700	0	100	0	0
CORGOLOIN	10 340	0	100	1 avec traitement H2S	0
GERLAND	6 000	0	100	4	0
MAGNY-LES-VILLERS	5 230	0	100	2 dont 1 avec traitement H2S	0
NUITS ST GEORGES	38 000	2	98	2	2
PREMEAUX PRISSEY	8 200	0	100	2 dont 1 avec traitement H2S	0
QUINCEY	6 700	0	100	0	0
VILLERS-LA-FAYE	6 100	0	100	1	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de QUINCEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 28 000 EH (2 000 kg/j de DBO5 et 6 000 m3/j).

La première tranche a été construite en 1973 par MONTENAY. Une deuxième tranche a été réalisée en 1989 par FRANCE ASSAINISSEMENT.

En 2007, une mise aux normes pour l'azote et le phosphore a été réalisée.

En 2008, la plateforme de compostage des boues centrifugées, en mélange avec des déchets verts, a été mise en route.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le Meuzin.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	Concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	95 %	50 mg (O2/l)
DCO	50 mg (O2)/l	92 %	250 mg (O2/l)
MES	20 mg/l	95 %	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	84 %
Phosphore	1 mg/l	91 %

Evolution des volumes entrant et sortant :

	A2 DO (m3)	A3 Entrée (m3)	A4 Sortie (m3)	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
<b>2017</b>	2 148	688 853	735 638	51	726,60
<b>2016</b>	8 032	960 231	991 931	93	864,85
<b>2015</b>	2 621	714 151	698 950	37	607,6
<b>2014</b>	6 539	848 453	854 701	35	773,5
<b>2013</b>	8 373	772 439	770 170	48	968,5
<b>2012</b>	28 045	738 520	766 554	71	786,5

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2017 :

Date	MES	DCO	DBO	NTK	Pt
	%	%	%	%	%
2-janv.-2017	99,40	98,33	98,45	95,57	98,20
10-janv.-2017	98,25	95,79	99,11		
18-janv.-2017	99,31	98,02	99,50	94,83	97,62
25-janv.-2017	97,98	97,14	99,47		
31-janv.-2017	99,37	96,72	99,16	94,03	97,67
6-févr.-2017	99,41	95,78	98,68		
15-févr.-2017	94,55	96,63	99,22	94,16	97,49
20-févr.-2017	99,59	96,40	99,25		
28-févr.-2017	98,36	94,00	97,96	90,23	95,15
7-mars-2017	98,82	92,55	97,86		
13-mars-2017	98,16	95,92	99,08	92,88	96,93
22-mars-2017	99,53	94,89	99,15		
28-mars-2017	99,02	93,97	98,87	92,85	96,63
3-avr.-2017	99,41	94,76	98,74		
12-avr.-2017	98,33	97,26	99,38	95,73	98,34
18-avr.-2017	99,37	95,77	98,84		
24-avr.-2017	99,27	97,44	99,52	95,74	97,97
2-mai-2017	99,39	93,17	98,84		
9-mai-2017	99,42	96,90	99,17	94,93	97,82
17-mai-2017	99,12	97,41	99,45		
21-mai-2017	99,45	96,86	99,15	96,33	98,09
31-mai-2017	90,64	87,74	91,08		
5-juin-2017	99,41	95,60	98,53	95,40	92,70
13-juin-2017	98,56	95,07	99,28		
20-juin-2017	98,02	97,43	99,28	94,85	97,75
28-juin-2017	98,92	95,13	98,92		
4-juil.-2017	99,67	97,41	99,48	95,28	98,11
9-juil.-2017	95,83	84,71	93,17		
17-juil.-2017	99,48	97,88	99,28	94,97	97,84
25-juil.-2017	99,39	97,47	99,43		
1-août-2017	95,83	92,45	95,51	90,16	92,51
8-août-2017	99,43	95,99	98,95		
16-août-2017	99,12	96,61	99,37	95,11	93,33
21-août-2017	99,12	94,82	99,08		
29-août-2017	99,36	96,54	99,32	94,02	93,36
6-sept.-2017	99,21	97,28	99,52		
13-sept.-2017	99,56	98,31	99,67	95,26	97,77
19-sept.-2017	99,52	98,39	99,74		
27-sept.-2017	99,48	97,89	99,52	94,27	97,56
3-oct.-2017	98,72	97,72	99,37		
8-oct.-2017	99,25	96,09	98,97	95,82	97,81
16-oct.-2017	98,18	98,22	99,68		
25-oct.-2017	99,39	97,18	99,36	95,39	98,21
1-nov.-2017	98,21	97,22	99,39		
6-nov.-2017	99,18	96,45	98,27	96,51	98,83
14-nov.-2017	98,81	96,53	99,25		
19-nov.-2017	99,41	97,56	99,07	95,81	99,00
27-nov.-2017	99,42	98,09	99,33		
6-déc.-2017	99,40	96,74	99,43	94,74	98,49
11-déc.-2017	94,93	87,64	94,57		
16-déc.-2017	97,35	89,91	97,91	93,56	95,66
26-déc.-2017	79,89	88,69	95,89		

Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

Opérations prévues sur le secteur :

**Travaux réalisés en 2017 :**

- Renouvellement canalisation entre Premeaux-Prissey et Quincey ;
- Raccordement des communes de Corgoloin, Villers-la-Faye et Magny-les-Villers ; vérification des conformités des nouveaux branchements pour Corgoloin et Magny-les-Villers.

**Travaux prévus :**

- Poursuite du programme de travaux de réhabilitation des réseaux sur NSG (rue Legrand et rue des Seuilllets) ;
- Modélisation des réseaux d'assainissement pour évaluer leurs capacités actuelle et future ;
- Etude de conformité des branchements sur les communes de Premeaux-Prissey et Comblanchien ;
- Extensions.

**II- Secteur Flagey –Vosne :**

Réseau :

Communes	Longueur en mètre	% unitaire	% séparatif	Postes relevage	Déversoirs d'orage
CHAMBOLLE-MUSIGNY	3 500		100%	1	0
FLAGEY-ECHEZEAUX	6 500		100%	0	0
GILLY-LES-CITEAUX	8 800		100%	1	1
MOREY-SAINT-DENIS	8 000	34%	66%	1 avec traitement H2S	2
SAINT-BERNARD	6 200		100%	3	0
VOSNE-ROMANEE	8 000	42%	58%	0	3
VOUGEOT	3 100	18%	82%	1	1

Station d'épuration :

La station d'épuration de FLAGEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 7 000 EH et 28 500 EH en période de vinification. Elle a été mise en service à l'été 2009.

Le cours d'eau récepteur est la Bornue puis la Vouge.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	Concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	96 %	50 mg (O2/l)
DCO	90 mg (O2)/l	90 %	250 mg (O2/l)
MES	20 mg/l	96 %	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	85 %
Phosphore	1 mg/l	90 %

Evolution des volumes entrant et sortant :

	A2 DO (m3)	A3 Entrée (m3)	A4 Sortie (m3)	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
2017	36 399	437 560	464 276	80	725,85
2016	168 319	617 604	646 505	155	864,85
2015	38 930	495 779	516 452	63	607,6
2014	120 171	557 062	583 647	119	773,5
2013	156150	668330	702101	150	968,5
2012	114822	528697	557217	114	786,5

Rendements pour 2017 (pluviométrie sur 2ème colonne) :

Date		MES	DCO	DBO5	NGL	NTK	Pt	NH4
		%	%	%	%	%	%	%
10-janv.-2017	0,25	88,92	85,72	89,02	78,69	80,60	87,49	85,91
25-janv.-2017	0	99,44	94,52	99,08				
6-févr.-2017	0	98,45	93,54	98,71	86,37	88,37	96,55	95,15
20-févr.-2017	0,25	99,67	95,51	99,14				
7-mars-2017	0,5	48,40	40,59	46,85	36,54	32,91	46,40	39,88
22-mars-2017	0	99,02	92,15	98,83				
3-avr.-2017	0	99,64	95,95	98,70	90,28	91,64	70,89	96,03
18-avr.-2017	0	99,28	96,25	99,36				
2-mai-2017	7	83,34	81,73	82,90	72,78	73,72	79,23	78,99
17-mai-2017	0	99,56	96,55	99,23				
31-mai-2017	21	74,84	72,94	74,48	68,52	69,47	74,50	72,52
13-juin-2017	1,5	99,52	97,03	99,09				
9-juil.-2017	21,75	97,66	87,04	97,49				
25-juil.-2017	0	98,35	94,77	99,13	90,51	91,24	97,12	96,45
8-août-2017	3	89,11	85,82	89,06				
21-août-2017	0	99,38	97,25	99,29	93,11	93,87	97,54	97,49
6-sept.-2017	0	99,52	97,91	99,62				
19-sept.-2017	0	99,52	97,84	99,65	93,08	93,59	98,07	96,49
3-oct.-2017	0,75	99,50	97,35	99,59				
16-oct.-2017	0,25	98,20	98,11	99,70	94,44	94,87	96,81	97,19
1-nov.-2017	0	99,50	96,74	99,34				
14-nov.-2017	0	98,57	94,58	98,91	91,33	92,12	97,75	96,35
27-nov.-2017	0,8	98,73	96,88	99,36				
11-déc.-2017	3,75	60,42	55,49	59,14	46,58	47,51	58,54	48,44
26-déc.-2017	5,5	98,38	89,08	97,82				

**Conclusion sur le système d'assainissement :**

Système de collecte :

Enormément d'eaux claires envoyées vers la station d'épuration de Flagey-Echézeaux du fait des réseaux unitaires sur Vosne-Romanée et Morey-Saint-Denis et de la collecte d'eaux de source d'un site à Gilly-les-Citeaux (Héritier Guyot). Ce dernier point noir sera éliminé au 1<sup>er</sup> semestre 2018 (travaux en domaine privé).

Système de traitement :

La station d'épuration présente un traitement épuratoire conforme à la réglementation.

Par contre, les volumes déversés en tête de station importants liés aux épisodes pluvieux et/ou à la nappe haute présentent un flux de pollution important ne permettant plus de respecter la réglementation.

Les travaux correctifs doivent donc porter sur les réseaux (réseaux unitaires et drainage des sources d'eau).

**Opérations prévues sur le secteur d'assainissement :**

**Travaux réalisés :**

- Création extension réseau EU rue des Clos Prieurs à Gilly ;
- Etude de faisabilité d'une mise en séparatif de Vosne Romanée : enquêtes domiciliaires effectuées fin 2016, projet présenté en 2017

**Travaux prévus :**

- Elimination du déversoir d'orage à Gilly-les-Citeaux
- Réparations ponctuelles réseau route de St Bernard à Gilly-les-Citeaux ;
- Réhabilitation réseau rue Grangier à Gilly-les-Citeaux suite à une casse ;
- Extension à Morey-St-Denis ;
- Réhabilitations ponctuelles de réseau sur les communes de Gilly, Vosne et Flagey ;
- Démarrage des travaux de mise en séparatif sur la commune de Vosne Romanée (rue Croix Rameau et rue Grand'Velle).

### III- Secteur Hautes-Côtes :

Réseau :

Communes	Longueur en mètre	% unitaire	% séparatif	Postes relevage	Déversoirs d'orage
ARCENANT	9 000	0	100	0	0
BEVY	3 050	0	100	1	0
CHAUX	6 550	23	77	1 Avec traitement H2S	1
COLLONGES LES BEVY	2 560	0	100	1	0
CURTIL VERGY	3 300	0	100	1	0
FUSSEY	1 400	0	100	1 Avec traitement H2S	0
MAREY LES FUSSEY	5 600	0	100	0	0
MESSANGES	5 600	0	100	1	0
MEUILLEY	5 100	0	100	0	0
VILLARS FONTAINE	4 500	0	100	0	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de MEUILLEY est de type boues activées en aération prolongée, la filière est complétée par un lit bactérien en période de vendange.

Cette station a été construite en 2005-2006 (constructeur : France Assainissement), mise en route en avril 2006 et inaugurée en octobre 2006.

Capacité nominale : 2 500 EH – 6 000 EH en pointe

Normes de rejets :

PARAMETRES	CONCENTRATION MAXIMALE DU REJET (mg/l)	RENDEMENT MINIMUM (%)	Nombre de non conformités tolérées
<b>DBO<sub>5</sub></b> (demande biochimique en oxygène)	15	97	2
<b>DCO</b> (demande chimique en oxygène)	50	96	2
<b>MES</b> (matières en suspension)	20	97	2
<b>NGL</b> (azote globale)	10	90	Moyenne annuelle
<b>Pt</b> (phosphore total)	2	91	Moyenne annuelle

Résultats sur 2017 :

	EAU BRUTE (kg/j)							EAU TRAITEE (kg/j)							Rdt épuratoire			
	Débit (m³)	MES		DCO		DBO5		Débit (m³)	MES		DCO		DBO5		seuil	MES	DCO	DBO5
		mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j		20 mg/l	kg/j	50 mg/l	kg/j	15 mg/l	kg/j		97%	96%	97%
mardi 10 janvier 2017	368,4	316	116	662	244	170	63	399,6	2	1	43	17	3	1	99,18%	92,95%	98,09%	
mardi 31 janvier 2017	356,4	258	92	528	188	230	82	378,96	2	1	37	14	3	1	99,18%	92,55%	98,61%	
mardi 28 février 2017	591	258	152	528	312	230	136	651	2	1	30	20	3	2	99,15%	93,74%	98,56%	
mardi 18 avril 2017	248	356	88	758	188	310	77	269	2	1	42	11	3	1	99,33%	93,99%	98,95%	
mardi 2 mai 2017	488	322	157	654	319	180	88	537	2	1	30	16	3	2	99,18%	94,95%	98,17%	
lundi 5 juin 2017	327	286	94	800	262	200	65	336	7	2	30	10	3	1	97,63%	96,15%	98,46%	
dimanche 9 juillet 2017	639	496	317	683	436	190	121	806	58	47	103	83	24	19	85,21%	81,02%	84,17%	
mercredi 16 août 2017	235	576	135	888	209	310	73	346	2	1	30	10	3	1	99,49%	95,03%	98,58%	
mardi 19 septembre 2017	282	744	210	1406	396	550	155	345	2	1	30	10	3	1	99,67%	97,39%	99,33%	
dimanche 8 octobre 2017	297	204	61	688	204	270	80	352	2	1	30	11	3	1	98,84%	94,83%	98,68%	
lundi 6 novembre 2017	262	500	131	856	224	350	92	330	2	1	30	10	3	1	99,50%	95,59%	98,92%	
dimanche 17 décembre 2017	533	192	102	417	222	160	85	536	2	1	30	16	3	2	98,95%	92,77%	98,11%	
	<b>386</b>	<b>376</b>	<b>138</b>	<b>739</b>	<b>267</b>	<b>263</b>	<b>93</b>	<b>441</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>97,94%</b>	<b>93,41%</b>	<b>97,39%</b>	

	EAU BRUTE (kg/j)					EAU TRAITEE (kg/j)					Rdt épuratoire	
	Débit (m³)	NGL		Pt		Débit (m³)	NGL (10)		Pt (2)		NGL	Pt
		mg/l	kg/j	mg/l	kg/j		mg/l	kg/j	mg/l	kg/j		
mardi 10 janvier 2017	368,4	66,26	24	6,8	3	399,6	10,41	4	0,40	0,2	82,96%	93,62%
mardi 31 janvier 2017	356,4	61,3	22	4,9	2	378,96	4,91	2	0,20	0,1	91,48%	95,67%
mardi 28 février 2017	591	61,3	36	6,5	4	651	7,78	5	1,50	1,0	86,01%	74,58%
mardi 18 avril 2017	248	99,1	25	10,1	3	269	9,10	2	1,10	0,3	90,04%	88,19%
mardi 2 mai 2017	488	56,8	28	7,0	3	537	5,39	3	1,30	0,7	89,55%	79,56%
lundi 5 juin 2017	327	91,76	30	8,5	3	336	9,13	3	0,80	0,3	89,78%	90,33%
dimanche 9 juillet 2017	639	65,66	42	8,7	6	806	11,85	10	1,15	0,9	77,24%	83,33%
mercredi 16 août 2017	235	100,26	24	10,2	2	346	5,29	2	1,50	0,5	92,23%	78,35%
mardi 19 septembre 2017	282	83,06	23	8,3	2	345	4,72	2	0,16	0,1	93,05%	97,64%
dimanche 8 octobre 2017	297	95,66	28	8,3	2	352	6,52	2	0,70	0,2	91,92%	90,00%
lundi 6 novembre 2017	262	94,26	25	9,6	3	330	10,67	4	0,50	0,2	85,74%	93,44%
dimanche 17 décembre 2017	533	61,46	33	4,4	2	536	5,88	3	0,60	0,3	90,38%	86,29%
	<b>386</b>	<b>78</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>441</b>	<b>7,64</b>	<b>3</b>	<b>0,83</b>	<b>0</b>	<b>88,4%</b>	<b>87,6%</b>

Conclusion sur le système d'assainissement :

Résultats corrects sur le traitement

Opérations prévues sur le secteur d'assainissement :

- Changement des diffuseurs du bassin d'aération de la STEP de Meuilley (2018)

#### **IV- Secteur de Boncourt-le-Bois :**

Réseau :

<b>COMMUNE</b>	<b>Longueur Réseau (m)</b>	<b>Réseau Unitaire %</b>	<b>Réseau Séparatif %</b>	<b>Nb postes relevage</b>	<b>Nb déversoirs d'orage</b>
BONCOURT LE BOIS	2 600	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

La station d'épuration de Boncourt est un lagunage naturel, à 2 bassins d'une capacité nominale de 200 éq/hab.  
Date de mise en service : 1991.

Performances attendues par la réglementation (Niveau D3) :

<b>PARAMETRES</b>	<b>CONCENTRATION MAXIMALE DU REJET (mg/l)</b>	<b>RENDEMENT MINIMUM (%)</b>
<b>DBO<sub>5</sub></b> (demande biochimique en oxygène)		60
<b>NKj</b> (Azote de Kjeldahl en N)		60

Un bilan 24h a été réalisé en 2016 sur la lagune. Les résultats sont les suivants :

<b>Prélevé le 09/03/2016</b>	<b>Entrée (mg/l)</b>	<b>Sortie (mg/l)</b>	<b>Rendement (%)</b>
DCO en oxygène	278	47	83 %
DBO <sub>5</sub> en oxygène	81	6	93 %
MEST	219	6	97 %
Azote de Kjeldahl en N	21.4	18.5	14 %
Phosphore	2.4	2	17 %
pH	7.8	7.9	-

Conclusion sur le système de traitement :

Bons résultats sur la pollution carbonée.

Opérations prévues sur le secteur :

Un marché pour une étude de faisabilité concernant l'extension de la capacité épuratoire de la lagune a été lancé fin 2012.

Le bureau d'études retenu est Réalités Environnement. L'étude a été lancée mi-2013 suite à l'obtention des subventions de la part de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général. Les analyses sur l'eau et les milieux ont été réalisées en 2013.

L'Avant-Projet et le dossier Loi sur l'Eau ont été présentés début 2015.

Le Dossier Loi sur l'Eau a été déposé et accepté pour l'extension de la lagune.

Le budget prévoit des travaux d'extension de la lagune à 210 000 € HT. Le montant devrait osciller entre 210 000 € et 307 000 € HT.

Les travaux d'extension de la lagune auront lieu en 2019.

## V- Secteur de Brochon :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire	Réseau Séparatif	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
		%	%		
BROCHON	8800	49	51	0	0
COUCHEY	9300	56	44	1	0
FIXIN	9200	70	30	0	1
GEVREY-CHAMBERTIN	25200	58	42	5	1

Les communes de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-les-Dijon sont également raccordées à la STEP de Brochon. Les réseaux de ces communes sont gérés par Dijon Métropole et son délégataire SUEZ.

Station d'épuration :

Ces communes sont raccordées à la STEP de Brochon.

La station d'épuration de Brochon a une capacité nominale de 30 000 équivalents habitants en période normale et de 38 000 équivalents habitants en période de vendange et vinification

La filière de traitement des eaux est de type boues activées moyenne charge en aération prolongée avec zone d'anoxie et déphosphatation par voie physico-chimique au niveau des bassins d'aération.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement de l'agglomération de Gevrey-Chambertin est le « ruisseau du milieu » considéré comme zone sensible.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	Concentration réductible, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	94 %	50 mg (O2/l)
DCO	90 mg (O2)/l	80 %	250 mg (O2/l)
MES	20 mg/l	92 %	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	82 %
Phosphore	1,25 mg/l	95 %

Evolution des volumes entrant et sortant :

Année	Entrant (A3) en m3	Sortant (A4) en m3	Bypass (A5) en m3	Déversoir (A2) en m3
2011	1 253 806	1 265 451	46 318	77 922
2012	1 331 745	1 358 178	64 022	106 035
2013	1 586 318	1 613 014	118 780	163 447
2014	1 427 419	1 400 793	54 314	94 162
2015	1 174 760	1 130 672	25 224	58 121
2016	1 563 955	1 532 252	0	63 017
2017	1 123 192	1 079 703	0	37 173

Rendements du système d'assainissement pour 2017 :

Date	MES	DCO	DBO5	NGL	NTK	Pt
	%	%	%	%	%	%
4-janv.-2017	99,48	95,66	98,90	89,59	94,94	79,06
12-janv.-2017	97,31	91,67	98,03			
20-janv.-2017	97,08	95,70	98,26			
27-janv.-2017	99,11	94,91	99,33			
1-févr.-2017	98,68	94,23	98,59			
7-févr.-2017	98,83	95,04	97,77	90,80	93,08	80,40
16-févr.-2017	99,16	93,28	98,06			
21-févr.-2017	98,23	91,34	97,83			
28-févr.-2017	63,22	47,76	60,15			
8-mars-2017	93,58	85,56	95,99			
14-mars-2017	98,85	91,88	97,64			
23-mars-2017	96,96	89,69	96,89			
29-mars-2017	99,54	93,77	98,78			
4-avr.-2017	98,63	94,17	98,44			
19-avr.-2017	94,81	95,87	97,61			
27-avr.-2017	99,43	95,26	98,94	91,90	97,51	96,88
3-mai-2017	99,11	95,52	98,54			
10-mai-2017	99,04	98,00	99,43	96,21	96,87	83,60
18-mai-2017	98,61	95,48	98,73			
22-mai-2017	98,83	95,22	98,45	95,12	96,78	97,44
25-mai-2017	99,40	95,73	98,81			
1-juin-2017	99,32	95,60	98,75			
6-juin-2017	99,35	92,13	98,05			
14-juin-2017	99,73	95,34	98,98	96,17	97,90	92,16
21-juin-2017	99,13	95,91	99,09			
29-juin-2017	99,54	92,24	97,12			
5-juil.-2017	99,22	93,86	98,89	94,48	98,57	95,24
10-juil.-2017	90,48	81,51	88,54			
18-juil.-2017	98,04	92,90	98,85			
26-juil.-2017	99,54	95,22	99,00			
2-août-2017	99,26	97,43	99,61	88,32	97,66	92,63
9-août-2017	99,16	93,74	98,58			
17-août-2017	99,20	96,06	99,04			
22-août-2017	99,24	95,54	98,84			
30-août-2017	90,83	88,66	90,54			
6-sept.-2017	99,07	95,83	99,08			
14-sept.-2017	92,26	88,23	91,75	87,20	87,64	73,07
20-sept.-2017	98,64	97,09	99,16			
28-sept.-2017	98,51	95,18	99,04			
4-oct.-2017	99,42	96,87	98,88			
9-oct.-2017	99,24	96,65	99,02			
17-oct.-2017	99,24	97,37	99,43	96,12	98,31	93,02
26-oct.-2017	99,57	98,37	99,65			
31-oct.-2017	99,21	97,53	99,31			
7-nov.-2017	98,84	96,27	99,28			
15-nov.-2017	98,73	95,21	99,11	97,60	98,71	97,24
20-nov.-2017	99,46	94,60	99,19			
28-nov.-2017	87,66	84,31	87,13	80,04	81,39	83,27
8-déc.-2017	90,55	86,74	90,71			
15-déc.-2017	96,75	90,89	95,40	70,13	69,03	76,74
19-déc.-2017	97,16	91,15	96,28			
28-déc.-2017	95,12	71,03	87,28	78,20	92,62	97,71

Conclusion sur le système d'assainissement :

Bons résultats sur le traitement

Ajustement fin 2017 de l'injection du chlorure ferrique pour améliorer le traitement du phosphore.

4 analyses non conformes par rapport aux MES et la DBO5 liées à des charges arrivant en station plus importantes que la charge nominale

Le traitement de la station d'épuration est conforme à la réglementation. Par contre, l'ajout de la pollution déversée en tête de station rend le système non conforme.

### Opérations prévues sur le secteur :

- Travaux de réhabilitation de la canalisation d'arrivée au bassin d'orage sur la STEP de Brochon ;
- Etude sur le fonctionnement de la STEP de Brochon en vue d'effectuer des travaux d'amélioration de traitement des effluents ;
- Remise à neuf des armoires électriques de la STEP de Brochon ;
- Études sur le chemisage du collecteur en provenance de Marsannay/Perrigny, travaux prévus en 2019.

## **VI- Secteur de Chamboeuf :**

### Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CHAMBOEUF	3 600	0	100	0	Néant

### Station d'épuration :

Réhabilitation totale en 2008 de la station par création d'une unité de traitement par lits plantés de macrophytes sur trois étages (2 verticaux et cheminement sur des noues d'infiltration).

Un bassin d'orage permet de recueillir les surplus d'effluents apportés par les fortes précipitations (40 m<sup>3</sup>). Sa capacité est de 500 EH et son débit max de 70 m<sup>3</sup>/jour (population raccordée : environ 300 personnes).

Le rejet se fait par infiltration et rejoint le bassin versant de la VOUGE.

Le bilan réalisé du 11 au 12/04/2017 donne les résultats suivants :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Chamboeuf	Sortie station Chamboeuf			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	15,9	0,3	12	98%			50%	oui
DCO	20,6	1,2	45	94%	200	oui	60%	oui
DBO <sub>5</sub>	11,1	0,1	5	99%	35	oui	60%	oui
NGL	2,0	1,1	39,7	46%				
Phosphore total	0,2	0,3	11,0	-49%				

### Conclusion sur le système de traitement :

Rejet toujours de très bonne qualité sur l'aspect carboné.

Le rendement sur le phosphore est très limité, mais la nature même de l'ouvrage épuratoire n'est pas optimisée pour ce paramètre.

Nota : la qualité des rejets est encore accentuée par le passage des effluents dans les noues d'infiltration.

## VII- Secteur de l'Étang-Vergy :

### Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
L'ETANG VERGY	2 300	0	100	1	Néant

### Station d'épuration :

Un ouvrage de relevage permet d'envoyer les effluents sur la station d'épuration située sur la commune de Curtil Vergy. Cette station est de type lit bactérien faible charge suivi d'un lagunage. Sa capacité est de 300 EH et son débit max de 45 m<sup>3</sup>/jour.

Le rejet se fait dans le cours d'eau du Meuzin situé en contrebas.

Rappel du bilan effectué en 2016 :

Débit mesuré sur 24 h = 17,5 m <sup>3</sup>	Flux ou Charge			Réglementation (Arrêté du 21 juillet 2015)		
	Entrée	Sortie	Rendement	Concentration	Rendement	Objectif Atteint
	<i>En mg/l</i>	<i>En mg/l</i>	<i>En %</i>	<i>En mg/l</i>	<i>En %</i>	<i>OUI ou NON</i>
DCO	486	156	68	200	60	Oui
MEST	130	35	73	-	50	Oui
DBO5	160	32	80	35	60	Oui
NTK	87.9	57.9	34	-	-	-
PT	8.4	7.5	11	-	-	-

### Conclusion sur le système d'assainissement :

Les rendements obtenus correspondent à un fonctionnement à peine correct pour ce type de station. Ce procédé d'épuration rustique demeure peu efficace pour la pollution azotée ou phosphorée.

A noter le mauvais état général du génie civil des ouvrages.

- ⇒ **Les travaux de désaffectation de la station de l'Étang-Vergy et le raccordement de cette commune au réseau se dirigeant vers la station de Meuilley ont été réalisés fin 2017.**

## VIII- Secteur de Curley :

### Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CURLEY	1 300	0	100	0	Néant

### Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge suivi de deux lagunes de finition. Sa capacité est de 100 EH et son débit max de 15 m<sup>3</sup>/jour (population raccordée : 136 personnes). La structure de la STEP est en bon état.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 11 au 12/04/2017 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Curley	Sortie station Curley			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	5,5	2,1	120	63%			50%	oui
DCO	19,8	5,2	302	74%	200	non	60%	oui
DBO <sub>5</sub>	11,6	1,3	76	89%	35	non	60%	oui
NGL	2,1	1,4	80,8	33%				
Phosphore total	0,2	0,2	11,0	8%				

### Conclusion sur le système d'assainissement :

Les rendements épuratoires sur la pollution carbonée ne sont pas satisfaisants ni conformes à la réglementation, les effluents sont relativement concentrés.

Ce procédé d'épuration rustique est peu efficace pour la pollution azotée ou phosphorée.

La station est en surcharge de pollution à traiter. Une extension de sa capacité est à programmer.

### Opérations prévues sur ce secteur :

- curer et nettoyer la lagune en amont du rejet final de la station ;
- réhabiliter la station à moyen terme.

## IX- Secteur de Quémigny-Poisot :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
QUEMIGNY-POISOT	3 800	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

- STEP de Quémigny :

Cette station est de type lit bactérien faible charge. Elle est suivie d'une lagune de finition Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m<sup>3</sup>/jour (environ 160 habitants raccordés).

Le rejet se fait dans le fossé situé en bordure de la lagune. En cas de surcharge, les eaux usées débordent et s'infiltrent dans la parcelle plantée de peupliers jouxtant le fossé.

Bilan du 13 au 14/04/2017 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Texte réglementaire (Arrêté préfectorale DDA138 du 4/04/1985)	
	Entrée station Quémigny	Sortie station Quémigny		Concentrations en mg/L	Conformité
MEST	18,1	4,7	-		
DCO	35,0	13,4	458	90	non
DBO <sub>5</sub>	13,7	3,8	130	30	non
NTK	3,4	3,2	110	40	non
Phosphore total	0,4	0,4	15		

- STEP de Poisot :

La réhabilitation totale du site a été menée à l'été 2013, avec la pose d'une filière préfabriquée de filtration sur résidus de coco pour une capacité de 60 éq/hab.

Le rejet se fait dans un talweg, les eaux usées ruissellent puis s'infiltrent.

Bilan du 13 au 14/04/2017 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Poisot	Sortie station Poisot			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	19,1	0,1	13	100%		50%	oui	
DCO	35,6	0,5	78	99%	200	oui	60%	oui
DBO <sub>5</sub>	33,1	0,1	10	100%	35	oui	60%	oui
NGL	1,9	0,6	24,6	70%				
Phosphore total	0,001	0,1	13,0	-				

Conclusions sur le système d'assainissement :

Quémigny :

Les rendements épuratoires 2017 sur la pollution carbonée et azotée sont mauvais et non-conformes à la réglementation. Ce procédé d'épuration rustique est par ailleurs peu efficace pour la pollution phosphorée. La réhabilitation de cet ouvrage est à l'étude (ouvrage en limite de capacité).

Poisot :

Très bons résultats

Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :

- Changement du matériau filtrant d'un des deux filtres sur la STEP de Poisot ;
- Réhabilitation du site de Quémigny à moyen terme

## X- Secteur de Reulle-Vergy :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
REULLE-VERGY	1 400	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité a été dimensionnée pour 250 EH et son débit max de 38 m<sup>3</sup>/jour (une centaine de personnes raccordées). Toutefois, la STEP semble plutôt avoir un traitement adapté pour 150 EH. La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 17 au 18/05/2017 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
	Entrée station Reulle Vergy	Sortie station Reulle Vergy						
MEST	3,8	1,0	45	74%			50%	oui
DCO	16,7	4,0	180	76%	200	oui	60%	oui
DBO <sub>5</sub>	5,3	0,6	26	89%	35	oui	60%	oui
NGL	2,1	2,2	58,5	-5%				
Phosphore total	0,2	0,3	13,0	-18%				

Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les résultats mesurés montrent une épuration correcte sur la pollution carbonée. Les charges de pollution reçues semblent très variables.

Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :

- Réhabilitation du site à moyen terme

## XI- Secteur de Segrois :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
SEGROIS	1 100	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m<sup>3</sup>/jour (une centaine d'habitants raccordés). La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 17 au 18/05/2017 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Segrois	Sortie station Segrois			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	12,1	0,4	20	97%			50%	oui
DCO	35,2	1,2	67	97%	200	oui	60%	oui
DBO <sub>5</sub>	23,5	0,2	9	99%	35	oui	60%	oui
NGL	1,4	0,6	8,9	59%				
Phosphore total	0,3	0,1	5,0	73%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les résultats mesurés montrent une épuration de bonne qualité et conforme à la réglementation.

Le phosphore est même bien traité, ce qui reste étonnant pour un système n'étant pas conçu pour assurer la déphosphatation.

## XII- Pluvial

La Communauté de communes gère également les eaux pluviales des communes suivantes :

<b>Commune</b>	<b>Linéaire Eaux pluviales (km)</b>	<b>Nombre de bassins d'orage</b>
BEVY	0,3	
BROCHON	2,6	
CHAMBOEUF	2,9	
CHAMBOLLE-MUSIGNY	2,6	
CHEVANNES	1,1	
CLEMENCEY	0,4	
COLLONGES-LES-BEVY	0,6	
COUCHEY	5,5	3
CURLEY	0,9	
CURTIL-VERGY	1,4	
DETAIN-ET-BRUANT	0,4	
FIXIN	4,7	2
GEVREY-CHAMBERTIN	14,8	2
L'ETANG VERGY	0,4	
MESSANGES	1,4	
MOREY-SAINT-DENIS	4,8	
QUEMIGNY-POISOT	1,3	1
REULLE-VERGY	1,4	
SEGROIS	1,4	
SEMEZANGES	1,1	
TERNANT	0,7	
URCY	0,2	
<b>Total général (km)</b>	<b>50,9</b>	<b>8</b>

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par l'arrêté du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dont la production relève de la responsabilité de la collectivité.

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatifs :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Etang	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
8 240	3 180	2 419	298	5 822 *	340	200	140	150/45	130	50

\* Hors Marsannay et Perrigny

Nombre d'abonnements:

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Etang	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
4 030	1 591	1 109	117	2261*	146	102	54	96	78	28

\* Hors Marsannay et Perrigny, 5 242 abonnés au total sur STEP Brochon

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Etang	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
99.3	98.5	97.5	100	99	99	99	99	99	99	99

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
1 autorisation 19 conventions	1 autorisation 2 conventions Conventions avec viticulteurs	3 conventions avec viticulteurs	4 autorisations Conventions avec viticulteurs

Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration (tonnes MS) & Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Quantités boues (tMS)	315	113	85	238
Taux	100%	100%	100%	100%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Etang	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
85	70	70	65	95	95	95	95	95	95	95

Linéaires réseaux neufs posés : 130 ml à Gilly ; renouvellement : 510 ml à Premeaux, 830 ml à Quincey

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : 0,6 %.

Charges entrantes en DBO5 (kg/j) :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Etang	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
787	427	93	16	741	11	7.2	11.6	13.7/33.1	5.3	23.5

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Etang	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
0	0	0	0	866,04€	0	0	0	0	0	0

Sous-produits générés par les systèmes de traitement (quantités destination) :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Graisses	30 tonnes Compostage Quincey	27 tonnes SAVAC	3 tonnes SAVAC	47 tonnes STEP Longvic
Sables	27 tonnes STEP Longvic	3 tonnes STEP Longvic	/	8.2 tonnes STEP Longvic
Refus de dégrillage	8 tonnes Incinération Dijon	470 kg Incinération Dijon	Quelques kg Incinération Dijon	6 tonnes Incinération Dijon

Achats de réactifs :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Polymère	6 300 kg	2 100 kg	/	6 300 kg
Chlorure ferrique	46 tonnes	22 m3	13 m3	48 tonnes

Consommation électrique (kWh) :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
997 262	361 009	129 531	978 940

Curages préventifs :

Curages préventifs des postes de refoulement tous les 2 à 4 mois

Curages préventifs des points noirs plusieurs fois dans l'année :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
13 000 ml	3 400 ml	530 ml	1 860 ml

Taux de débordements :

Quelques dégorgements d'urgence de boîtes de branchement ont été effectués (pas de débordement notable au niveau des locaux des usagers).

Réclamations :

Le service a reçu des réclamations téléphoniques concernant des problèmes d'odeurs ou de boîtes de branchement bouchées (moins d'une trentaine pour 2017).

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) répond à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour objet le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des habitations et immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ces contrôles sont de 2 types :

- contrôle de conception et de réalisation pour les nouveaux dispositifs ;
- contrôle de fonctionnement pour les dispositifs existants.

Le Service a été créé par délibération en 2005 sur les deux ex-Communautés de communes de Gevrey-Chambertin et du Pays de Nuits-Saint-Georges. Il concerne environ **3 000 habitants**.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140. C'est l'arrêté du 2 mai 2007 qui précise le mode de calcul.

<b>A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :</b>		
- délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	Effectif	<b>→ 20 pts</b>
- application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	Effectif depuis 2006	<b>→ 20 pts</b>
- pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Programme en cours de réalisation depuis 2006	<b>→ 30 pts</b>
- pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien.	Programme en cours de réalisation depuis 2006	<b>→ 30 pts</b>
<b>TOTAL Partie A (obligatoire) :</b>		<b>100 pts</b>
<b>B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :</b>		
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (sur 10 pts);	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (sur 20 pts);	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>
- existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (sur 10 pts).	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>

Nombre de contrôles réalisés :

Nombre de contrôles réalisés au cours de l'année : 2017

Type de contrôles	Nombre de contrôles réalisés sur l'année 2017	
Contrôle diagnostique de l'existant	0	
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien	65	
Vérification de la conception des travaux <sup>1</sup>	d'installation nouvelle	15
	d'installation réhabilitée	6
Vérification de la conception et de l'exécution des travaux <sup>2</sup>	d'installation nouvelle	10
	d'installation réhabilitée	9

1. sans vérification de la bonne exécution des travaux

2. vérification de la bonne exécution des travaux en 2017

## Conformité des installations d'assainissement non collectif :

Les nombres à indiquer ci-dessous correspondent à la situation constatée à la fin de l'année 2017 et depuis la création du service.

N°	Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations d'ANC
(1)	Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	157
(2)	Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	826
(3)	Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	271
(4) = (1)+(2)+(3)	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	1 254

### Montant des prestations d'ANC pour le secteur géré en régie (au 1er janvier 2018) :

- redevance ANC : 20 € HT/an
- contrôle de conception implantation dans le cadre d'un dépôt de PC : 90 € HT
- contrôle d'exécution dans le cadre d'un dépôt de PC : 130 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de conception implantation : 150 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de bonne exécution des travaux : 200 € HT.

Montant des recettes liées à la facturation pour 2017 : 57 847,00 € HT

### Evolutions pour 2018 :

Passation d'un marché pour l'organisation d'une campagne de vidange des fosses annuelle pour les particuliers.

Les communes de Chevannes et de Détain-Bruant sont concernées par un projet de création d'un assainissement collectif ; les projets en sont au stade études.

## PRIX de l'ASSAINISSEMENT au 1<sup>er</sup> janvier 2018

	Hauts Côtes	Plaine					Bévy - Brochon - Chamboeuf - Collonges - Couchey - Curley - Curtil - Fixin - Gevrey - l'Etang - Vergy - Messanges - Quémigny-Poisot - Reulle - Segrois
	Chaux - Meuilley - Arcenant - Fussey - Marey - Villars-Fontaine	Flagey - Vosne - Gilly - Vougeot - St-Bernard	Quincey - Gerland - Agencourt - Nuits - Comblanchien - Premeaux - Villers	Boncourt	Corgoloin - Magny	Chambolle - Morey	
Forfait assainissement € HT	106,00	75,00	36,50	60,00	106,00	45,00	20,00
Redevance assainissement € HT /m3	1,35	1,21	1,10	1,00	2,04	1,37	1,37
Prix € HT assainissement ramené au m3 (120 m3)	2,23	1,84	1,40	1,50	2,92	1,75	1,54
Modernisation réseau de collecte €/m3	0,155	0,155	0,155	0,155	0,155	0,155	0,155
Facture en € HT pour 120 m3	286,60	238,80	187,10	198,60	369,40	228,00	203,00
<b>Montant TTC pour 120 m3 (TVA 10%)</b>	<b>315,26</b>	<b>262,68</b>	<b>205,81</b>	<b>218,46</b>	<b>406,34</b>	<b>250,80</b>	<b>223,30</b>
Part assainissement (€ TTC/m3 pour une facture de 120 m3)	2,63	2,19	1,72	1,82	3,39	2,09	1,86

Volumes facturés (m<sup>3</sup>) :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Etang	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
691 634	198 976	91 467	9 871	361 895*	15 136	8 266	6 057	7 757	5 429	2 215

\* Hors Marsannay et Perrigny dont les consommations facturées en 2017 ont été (source = SUEZ) :

- Marsannay la Côte : 279 848 m<sup>3</sup>
- Perrigny : 87 256 m<sup>3</sup>

Montant des recettes liées à la facturation pour 2017: 2 168 534,00 € HT

## BILAN FINANCIER

Le service assainissement bénéficie d'un budget séparé du budget général, et comporte une partie fonctionnement - exploitation et une partie investissement.

**En fonctionnement**, les principales recettes sont de 3 sortes :

- La redevance assainissement perçue sur chaque m<sup>3</sup> d'eau potable facturée ;
- Les différentes subventions ou aides de l'Agence de l'Eau pour le traitement des eaux ;
- Les participations au fonctionnement de l'assainissement collectif.

Les principales dépenses concernent tous les frais liés à l'exploitation des outils de collecte et de traitement des eaux usées (réseau d'assainissement, station d'épuration).

**En investissement**, les 2 types de recettes proviennent de :

- L'encaissement des emprunts ;
- Les différentes subventions.

Les dépenses sont, elles, liées au :

- Remboursement du capital ;
- Coûts des travaux neufs.

### **Principales dépenses 2017:**

- Rehabilitation des réseaux d'eaux usées entre Premeaux-Prissey et Quincey ;
- Extension de réseau d'eaux usées rue de la Gare à Gilly-les-Citeaux.

### **Principales dépenses importantes prévues pour 2018 (€ HT) :**

- Lancement et démarrage d'un diagnostic des réseaux sur les secteurs de Vosne-Flagey, Hautes-Côtes (et Sud-Dijonnais) : 310 000 € (2018 et 2019)
- Mesures en nappe haute et modélisation des réseaux de la Plaine : 23 000 €
- Étude du fonctionnement de la STEP de Brochon : 7 000 €
- Projet puis dossier de consultation des entreprises pour la création de réseaux d'assainissement sur les communes de Détain-Bruant et Chevannes : opérations respectives de 800 000 € et 900 000 €
- Elimination d'un point noir sur Gilly-les-Citeaux (déversoir d'orage) : 9 000 €
- Rehabilitation de la canalisation d'arrivée au bassin d'orage sur la STEP de Brochon : 16 000 €
- Rehabilitation de la rue Grangier à Gilly-les-Citeaux (suite à casse) : 100 000 €
- Rehabilitation des rues Seuillets et Legrand à Nuits-Saint-Georges : 500 000 €
- Rehabilitation de réseaux sur Flagey, Gilly et Vosne et démarrage des travaux de mise en séparatif sur la commune de Vosne : environ 400 000 € pour 2018
- Extension de réseau à Morey-St-Denis : 15 000 €
- Extension de réseaux sur Nuits-Saint-Georges : 50 000 €
- Remplacement des diffuseurs de la STEP de Meuilley : 60 000 €
- Projet puis dossier de consultation des entreprises pour la réhabilitation du collecteur en provenance de Marsanny/Perrigny, environ 700 000 € à engager fin 2018

Comme le détaille la page suivante, sur 2017, l'agglomérat des divers budgets

Bilan financier 2017 du budget "Régie" :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses de fonctionnement			
ARTICLES DEPENSES	LIBELLES	CA 2017 tous services	
002	RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	- €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 044 688,58 €	
012	CHARGES DE PERSONNEL	603 104,57 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	101 373,96 €	
66	CHARGES FINANCIERES	264 539,84 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 057,36 €	
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	828 528,65 €	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 877 292,96 €</b>	
Recettes de fonctionnement			
ARTICLES RECETTES	LIBELLES	CA 2017 tous services	
002	EXCEDENTS ANT. REPOTES	2 735 685,41 €	
13	ATTENUATION DE CHARGES	13 765,92 €	
70	VENTES DE PRODUITS	3 013 131,49 €	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	282 668,59 €	
75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	50 586,77 €	
76	PRODUITS FINANCIERS	1 141,50 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 356,29 €	
042	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	128 577,71 €	
<b>TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 236 913,68 €</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 359 620,72 €</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses d'investissement			
ARTICLES DEPENSES	LIBELLES	CA 2017 tous services	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	600 982,89 €	
1641	Emprunts en euros	516 791,85 €	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	892,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104 624,87 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	394 966,57 €	
45	OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	559,19 €	
40	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	128 577,71 €	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 230 603,23 €</b>	
Recettes d'investissement			
ARTICLES RECETTES	LIBELLES	CA 2017 tous services	
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 017 125,58 €	
10	DOTATIONS	52 224,22 €	
16	EMPRUNTS	- €	
13	SUBVENTIONS	259 079,00 €	
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	- €	
040	AMORTISSEMENT	828 528,65 €	
021	VIREMENT DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 156 957,45 €</b>	
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>926 354,22 €</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :</b>		<b>4 285 974,94 €</b>	

**Annuité de la dette : 865 523 €**